

BYZANCE ET LA CRÉATION DE LA «MÉTROPOLE DE MOLDAVIE»*

ȘERBAN PAPACOSTEA

Tout comme en Valachie, la création de la Métropole de Moldavie est le résultat d'aspirations conjuguées : d'une part, la volonté du pays, c'est-à-dire de ses princes régnants de parfaire l'indépendance politique par l'obtention d'une source propre de légitimation spirituelle du pouvoir suprême, d'autre part l'effort du Patriarcat Œcuménique de récupérer en Europe orientale les positions qu'il avait perdues au profit du catholicisme. Mais, à la différence de la Valachie, en Moldavie, le chemin suivi par cette évolution fut plus long et plus contourné ; l'explication est à trouver dans le contexte international différent où s'est accompli dans le second cas le processus d'achèvement de l'autonomie d'Etat dans la sphère de la vie ecclésiastique¹.

La tendance de la Moldavie d'obtenir une instance ecclésiastique supérieure, reliée soit à Rome, soit à Byzance — les deux centres de légitimité spirituelle suprême de la chrétienté médiévale — s'est manifestée clairement dès les premières années de son autonomie au temps du prince Bogdan et de son successeur immédiat, Latzko.

Comme dans le contexte politique de l'époque le recours à la papauté représentait la seule solution possible de ce desideratum, Latzko a suivi cette voie. Venant à l'accueil de son aspiration, la Curie papale lui accorda un évêché en obédience immédiate de Rome, dont le siège a été établi dans la ville de Siret.

¹ Les ouvrages de base pour le thème ici débattu sont les suivants : N. Dobrescu, *Intemeierea mitropoliilor și a celor dintii mănăstiri din țară* (La fondation des églises métropolitaines et des premiers monastères de Roumanie), București, 1906 ; N. Iorga, *Condițiile de politică generală în care s-au întemeiat bisericile românești în secolele XIV—XV* (Les conditions de politique générale de la fondation des églises roumaines aux XIV—XV siècles), București, 1913 (tiré à part de « Anal. Acad. Rom. », Mém. section hist., s. II, t. XXXV) ; réédition dans N. Iorga, *Scrieri asupra evului mediu românesc*, éd. Ș. Papacostea, București, 1984, p. 95—112 ; C. Marinescu, *Înființarea mitropoliilor în Țara Românească și Moldova* (La fondation des églises métropolitaines en Valachie et Moldavie), București, 1924 (tiré à part de « Anal. Acad. Rom. », Mém. section hist., s. III, t. II) ; V. Laurent, *Aux origines de l'église de Moldavie. Le métropolitain Jérémie et l'évêque Joseph*, « Revue des études byzantines », V, 1947, p. 158—170 ; J. Darrouzès, *Les régestes du Patriarcat de Constantinople, I, Les actes des Patriarches*, fasc. VI, *Les régestes de 1377 à 1410*, Paris, 1979 (les notes explicatives de l'éditeur sont de véritables contributions monographiques) ; M. Păcurariu, *Istoria bisericii ortodoxe române* (Histoire de l'Église orthodoxe roumaine) I, București, 1980, p. 239—268 ; Șt. S. Gorovei, *Aux débuts des rapports moldo-byzantins*, « Revue roumaine d'histoire » XXIV, 1985, p. 183—207.

* Communication soutenue le 25 mars 1987 à la Société roumaine d'études byzantines.

C'était un signe de reconnaissance de l'autonomie du nouvel Etat et, dans le même temps, sous une forme des plus éclatantes, le détachement total de l'ancien rapport de dépendance ecclésiastique envers la métropole de Halicz². En plus, l'autonomie face à Halicz de l'Eglise moldave, reconnue par le Pape en 1370, signifiait aussi, tout au moins indirectement, l'émancipation de l'Etat de Moldavie de toute prétention de suzeraineté de la part des titulaires du pouvoir dans l'ancienne principauté de Halicz.

Un succès de brève durée cependant que celui de Lutzko! Le fait que l'année même — 1370 — Louis d'Anjou assumait la couronne de Pologne et, conséquemment, instituait l'union personnelle des deux royaumes, ce qui allait lui permettre d'instaurer progressivement la domination hongroise sur les territoires de Halicz, mit fin en dernière instance à la situation créée par l'initiative de Lutzko. La création de l'archevêché catholique de Halicz en 1375 — sur l'initiative et sous le contrôle de Louis³ — et l'annulation de l'autonomie de l'évêché de Siret vinrent signifier la volonté du roi de ramener la Moldavie à son état primordial de Voïévodat dépendant de la Couronne hongroise, tel qu'elle l'avait été au temps de Dragoș et de ses descendants jusqu'à ce qu'ils fussent chassés du pays par Bogdan⁴.

Se voyant ainsi bloquée vers Rome, la Moldavie essaya d'obtenir son indépendance ecclésiastique de Byzance, tentative qui eut lieu dans des circonstances internationales considérablement modifiées par rapport à celles qui avaient caractérisé la dernière phase du règne de Louis d'Anjou.

Les caractéristiques principales de ce nouveau contexte international furent le résultat de la constitution de l'union polono-lithuanienne en 1385 — devenue en peu de temps la principale puissance de l'Europe

² «... quod solum et immediate sancte sedi apostolice in spiritualibus subsit...; dictum oppidum Ceretense ac totam praedictam terram seu ducatum Moldaviensem ab omni potestate, dominio, superioritate et jurisdictione ordinaria et diocesana et subiectione episcopali praefati episcopi Halecensis seu gerentis se pro episcopo Halecensi, ac ecclesie Halecensis ac cuiuslibet alterius persone ecclesiasticae in ipsius oppido et terra seu ducatu quaecumque spiritualium seu ecclesiasticam potestatem sive jurisdictionem se pretendenti habere et ejus ecclesie et dignitatis totaliter in perpetuum eximatis et etiam liberetis...»; Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românilor*, I, 2, p. 161.

³ Wl. Abraham, *Powstanie organizacji kościoła łucyńskiego na Rusi*, I, Lwów, 1904, p. 295—298.

⁴ Dans l'état actuel de l'information disponible il est impossible d'établir à quelle date fut ramené l'évêché de Siret à sa dépendance de la hiérarchie catholique du Halicz. En 1391, le fait était consommé: «Ad Haliciensem archiepiscopatum Russiac Metropolim longe lateque patentem, ut quae Russiam, Podoliam, Wolchiniam, Pcutiam et Walachiam contineat, per obitum Bernardi assumptus est frater Jacobus Ruchen de Wladna V. kal. Junii...»; L. Waddingus, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, ed. tertia, IX, Quaracchi, 1932, p. 119. Très probablement le fait s'était passé en liaison avec le nouveau rapport intervenu entre le royaume hongrois et la Moldavie dans les dernières années du règne de Louis d'Anjou et dans les premières années de celui de Pierre I^{er} de Moldavie, c'est-à-dire env. 1378—1382. Concernant le rétablissement du rapport féodal entre les deux Etats dans l'intervalle mentionné, v. Ș. Papacostea, *La fondation de la Valachie et de la Moldavie et les Roumains de Transylvanie: une nouvelle source*, dans «Revue roumaine d'histoire», XVII, 1978, p. 395. Les témoignages invoqués dans l'étude que je viens de rappeler, sont confirmés par l'information suivante dont l'importance n'est plus à souligner: «Leopoli (Ladislas Jagellon) Petrum Palatinum Moldaviae sive Valachiae cum proceribus ipsius sollenni jurejurando adactos, in fidem et clientelam accepit, cum ii ab Ungaris sub interregno defecissent»; M. Cromer, *De origine et rebus gestis Polonorum libri XXX*, Basileae, 1528, p. 243.

centre-orientale — et de la désagrégation concomitante du pouvoir angevin après le décès de Louis d'Anjou (1382) auquel succéda de très près le démembrement du bloc d'Etats et peuples inclus dans l'aire d'hégémonie du royaume hongrois. Comme effet de ce double processus qui a entraîné un massif transfert de pouvoir du royaume de Hongrie à l'union polono-lithuanienne, les territoires russes occidentaux se virent à nouveau annexés par la couronne polonaise en 1387 (la conquête polonaise s'achevant le 11 août 1387 avec la capitulation de la garnison hongroise de Halicz). L'année même, en automne, la Moldavie vint s'associer à la nouvelle constellation de puissance par l'hommage de vassalité déposé à Lwów par son prince Pierre I^{er} entre les mains du roi de Pologne Ladislas Jagellon. Deux ans après, soit en 1389, ce fut le tour du prince de Valachie, Mircea l'Ancien — lui aussi soucieux de se préserver d'un retour offensif de la couronne hongroise — d'entamer par l'entremise de la Moldavie des négociations avec le royaume de Pologne, jetant ainsi les bases d'une alliance entre les deux pays. C'est dire qu'au cours de quelques années seulement, les terres russes occidentales, la Moldavie et la Valachie étaient sorties de la sphère d'hégémonie du royaume hongrois pour se ranger de différente manière sur l'orbite de l'union polono-lithuanienne.

Ce qui, cependant, caractérise la nouvelle conjoncture ce n'est pas seulement une substitution d'hégémonies politiques mais aussi la présence de nouvelles tendances dans la politique ecclésiastique et confessionnelle. En effet, contrairement aux rois angevins de Hongrie — et particulièrement le roi Louis d'Anjou qui, en principal adversaire de la foi orientale en cette zone de l'Europe, avait implacablement poursuivi l'assimilation des fidèles orthodoxes à la foi et au rituel de l'Eglise de Rome — la couronne polonaise se montra beaucoup plus disposée au compromis avec ses sujets de rite orthodoxe et, implicitement, avec les hiérarques qui les gouvernaient. C'est donc dans ce contexte politique et ecclésiastique favorable que s'est déroulé l'effort du Patriarcat Œcuménique en vue de récupérer, en Moldavie et à Halicz, les positions qu'il avait perdues au cours de la décennie précédente. La réglementation du statut ecclésiastique de ces territoires allait être discutée à Lwów en automne 1387 à l'occasion de la rencontre de Pierre I^{er} et de Ladislas Jagellon lorsque ces deux partenaires du lien de féodalité récemment noué entamèrent des pourparlers avec un haut dignitaire et représentant de l'Empire byzantin.

Le texte qui consigne l'hommage de vassalité déposé par Pierre I^{er} entre les mains de Ladislas Jagellon contient aussi le serment prêté à la même occasion par le prince moldave — consécration spirituelle du lien laïque — sur une croix tenue en main, fait hautement significatif, par un hiérarque de l'Eglise orientale, qui n'était autre que Cyprien, le métropolite de Kiev et de toute la Russie⁵.

⁵ « Super quibus omnibus premissis in testimonium perpetue firmitatis corporale presertim sacramentum iuxta ritum et consuetudinem orientalis ecclesie lignum vite in manibus domini Cypriani metropolitani Kijoviensis ore proprio osculantes » ; M. Costăchescu *Documentele moldovenești înainte de Ștefan cel Mare* (Documents moldaves antérieurs au règne d'Etienne le Grand), II, Iași, 1932, p. 599. Pour ce qui concerne la position internationale de la Moldavie en 1387, c'est à juste titre qu'à été soulignée la valeur symbolique de la simulta-

Bien que discutée à maintes reprises par les historiens roumains, la signification de cet acte symbolique n'a pourtant pas été saisie dans toute sa complexité. Pour s'en rendre compte pleinement, il est nécessaire d'éclaircir au préalable le sens de la présence à Lwów de Cyprien, en automne 1387⁶.

Le moine bulgare Cyprien, « l'une des figures les plus brillantes de l'Orthodoxie orientale du XIV^e siècle »⁷, joua un rôle de première importance dans le déploiement et la réalisation de la politique patriarcale constantinopolitaine envers le monde russo-lithuanien des dernières décennies du XIV^e siècle et des premières années du XV^e, rôle qu'il conserva jusqu'à sa mort. Le but principal de sa longue mission en Europe orientale fut d'assurer au Patriarcat le contrôle du monde russe et d'enrayer les progrès du catholicisme qui menaçait de soustraire de vastes parties de cette zone du continent à l'influence de Constantinople. En 1375, à la suite d'un sondage préalable, le Patriarcat l'avait nommé « métropolite de Kiev et des Lithuaniens », c'est-à-dire des terres russes et des fidèles de rite oriental entrés sous l'autorité lithuanienne; cette nomination avait été arrachée au Patriarcat par le duc Olgierd de Lithuanie sous la menace de la conversion forcée au catholicisme de ses sujets orthodoxes au cas où lui aurait été refusée une métropole propre. Nommé bon gré mal gré par le patriarche Philothée Kokkinos, le nouveau métropolite devait assumer — après la mort du métropolite en exercice de la Russie et dont le siège était alors à Moscou — le contrôle de « toute la Russie »⁸. En 1387, au mois de mai, l'empereur Jean V Paléologue chargeait Cyprien d'une mission spéciale dans les terres russes occidentales⁹. Bien que le contenu même de cette mission ne soit pas divulgué par l'acte patriarcal qui la mentionne, sa raison d'être ressort de toute évidence comme un effet direct des grandes transformations politiques survenues ou en train de se produire dans l'espace russe occidental ainsi qu'en Moldavie à la suite de l'écroulement de la domination angevine et de la constitution de l'union polono-lithuanienne.

néité de l'hommage de vassalité prêté, à la manière occidentale, par Pierre I^{er} au roi Ladislas Jagellon lors de leur rencontre et de son serment sur la croix selon le rituel de l'Église orientale; Șt. S. Gorovei, *Aux débuts des rapports moldo-byzantins*, p. 207. Ce double lien de fidélité du prince moldave exprime la double orientation politique de son pays : vers la Pologne — en tant que soutien contre l'expansion hongroise —, vers Byzance — en tant que source de légitimation spirituelle du pouvoir princier et de l'État autonome.

⁶ Pour l'évolution de la situation ecclésiastique dans les territoires russes occidentaux à l'époque, v. A. M. Ammann, *Abriss der ostslavischen Kirchengeschichte*, Wien, 1950, p. 97—110; F. Tinnefeld, *Byzantinisch-russische Kirchenpolitik im 14. Jahrhundert*, «Byzantinische Zeitschrift», LXVII, 1974, 2, p. 373—383; J. Meyendorff, *Byzantium and the Rise of Russia. A study of byzantino-russian relations in the fourteenth century*, Cambridge, 1981, p. 191—260.

⁷ J. Meyendorff, *Byzantium and the Rise of Russia*, p. 197.

⁸ *Ibidem*, p. 193—195, 197, 200—201. Pour le titre métropolitain originaire porté par Cyprien, v. *ibidem*, p. 200, n. 1.

⁹ F. Miklosich — J. Müller, *Acta Patriarchatus Constantinopolitani*, II, Vindobonae, 1862, p. 98—99; J. Darrouzès, *Les régestes*, 1, 6, p. 118—119; Fr. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, 3. Theil, München und Berlin, 1965, p. 72, nr. 3186; cf. J. Meyendorff, *Byzantium and the Rise of Russia*, p. 239. Les historiens de l'église byzantine et de l'église russe, semblent totalement ignorer la présence de Cyprien à Lwów en automne 1387, qui ne nous est connue que par l'entremise de l'hommage accompli par Pierre I^{er}. De leur côté, les historiens roumains n'ont pas analysé la signification de la présence de Cyprien en Petite Russie en 1387; or, celui-ci avait été chargé d'une mission dont le caractère impérial impliquait une signification directement politique.

Malheureusement, le contenu des négociations menées à Lwów par le métropolite Cyprien avec le roi de Pologne et le prince de Moldavie ne nous est pas directement connu ; cependant quelques-uns au moins des résultats obtenus peuvent être déduits des événements qui se produisirent ultérieurement dans les zones russes occidentales et en Moldavie, de même que de la cérémonie même du serment sur le crucifix prêté par Pierre I^{er}.

La mission de Cyprien accomplie en automne 1387 s'est achevée avec un succès partiel immédiat mais aussi avec un échec majeur en perspective. En fait de succès, il convient de signaler la reconnaissance par les nouveaux pouvoirs de la dépendance — tout au moins formelle — des territoires russes occidentaux et de la Moldavie par rapport au Patriarcat de Constantinople. La confirmation dans sa fonction du métropolite Antoine de Halicz, dont la nomination avait été proposée par Casimir de Pologne et obtenue, sous menace, de la part du Patriarcat en 1370, avait le sens implicite d'une reconnaissance officielle de l'appartenance à Constantinople de tout le diocèse de Halicz lequel, à ce moment-là comprenait aussi la Moldavie. Mais ce succès moral incontestable se trouvait assombri par le fait que le métropolite Antoine avait, dès le commencement, été le candidat de la couronne polonaise et non du Patriarcat à la dignité métropolitaine et que Cyprien — à en juger par des indices ultérieurs — a échoué dans sa tentative d'obtenir pour Constantinople le droit de désigner le futur métropolite de Halicz, droit dont dépendait le contrôle effectif de ce diocèse et des fidèles y résidant. Les convulsions qui ont eu lieu au cours des années suivantes à cause des luttes menées autour de ce droit ne laissent pas de doutes au sujet des résultats plutôt fragiles des pourparlers de 1387.

Néanmoins, la rencontre à Lwów en 1387 du métropolite Cyprien — en sa double qualité d'émissaire impérial et de haut hiérarque de l'Eglise byzantine — et du prince Pierre I^{er} de Moldavie constitue le premier contact officiel entre ce pays et Byzance. Le fait que le prince moldave prêta le serment sur la croix tenue en main par le délégué de l'empereur et, à la fois, du patriarche nous permet de tirer quelques conclusions importantes.

En premier lieu il ressort avec évidence qu'à la dite date Pierre I^{er} avait déjà abandonné la foi catholique qu'il avait pratiquée jusqu'alors¹⁰ pour embrasser, ou pour revenir, à la foi orientale confessée par la majorité de ses sujets. En second lieu, le fait encore plus important qu'il a déposé son serment de fidélité entre les mains du métropolite Cyprien et non d'Antoine métropolite de Halicz indique clairement l'acceptation par Byzance à cette date au plus tard du droit de la Moldavie à une Métro-

¹⁰ Un indice dans ce sens nous est fourni par la donation qu'il avait faite en 1384 au couvent dominicain de Siret ; *Documenta Romaniae Historica* (= DRH), A. *Moldavie*, I, p. 1—2. Un autre indice, plus direct, est la référence faite par Jean de Sultanich à l'appartenance du prince et « tout spécialement » de sa mère Marguerite à la confession occidentale, latine, par suite de leur conversion ; Ş. Papacostea, *Triumful luptei pentru neatrănare. Întemeierea Moldovei și consolidarea statelor feudale românești* (Le triomphe de la lutte pour l'indépendance La fondation de la Moldavie et la consolidation des Etats féodaux roumains), dans le volume, *Geneza statului în evul mediu românesc*, Cluj-Napoca, 1988, p. 63. L'affirmation plus catégorique au sujet de Marguerite s'explique par le retour ultérieur de Pierre à l'orthodoxie orientale ;

poles propres. Cette constatation n'exclut en effet pas la possibilité de négociations préalables autour de cette question entre la Moldavie et le Patriarcat constantinopolitain. Si cette dernière hypothèse est valable il s'en suivrait qu'à Lwów il n'a été question que de *confirmer* un accord de principe précédemment réalisé, accord en vertu duquel la Moldavie avait été douée d'un siège métropolitain propre¹¹. En troisième lieu enfin, il est évident que l'accord moldo-byzantin, réalisé ou seulement confirmé à Lwów, a aussi joui du consentement de la couronne polonaise, élément qui, à côté de certains autres, explique l'option de la Moldavie pour la suzeraineté du royaume polonais qui lui laissait une plus grande liberté dans les problèmes confessionnels que ne lui permettait la Hongrie.

Restait cependant non réglée à Lwów, en 1387, la question, d'une importance décisive d'ailleurs, de la désignation du successeur au siège métropolitain moldave le jour où le métropolite Antoine serait mort et que cesserait, de ce fait, la primauté du métropolite en exercice de Halicz — disparition qui allait du reste causer le détachement effectif de la Moldavie du diocèse de Halicz.

Il résulte que les accords passés à Lwów entre Byzance d'un côté, la Pologne et la Moldavie de l'autre, ont laissé subsister un grave malentendu qui, en peu de temps, prendra les proportions d'un conflit aigu. Ce conflit découla de la ferme résolution des deux Etats de se réserver en propre le droit de désignation des titulaires des sièges métropolitains dans les terres de leur dépendance et de la volonté non moins catégorique du Patriarcat Œcuménique de défendre ce qu'il tenait pour une de ses prérogatives les plus importantes; conflit typiquement médiéval entre une Eglise impériale avec des velléités d'universalité et qui, de ce fait, entendait conserver son contrôle effectif sur les Eglises de son aire d'hégémonie spirituelle, et, d'autre part, des Etats en formation ou en voie de consolidation mais fermement décidés à disposer en propre du contrôle immédiat des Eglises situées dans leur zone de domination temporelle.

Limités à la durée de l'existence du métropolite Antoine de Halicz, les accords de Lwów ne lui ont pas survécu et son décès en 1391 donna libre cours à la manifestation des intérêts contraires des parties en jeu.

Gh. I. Moisesescu, *Catholicismul in Moldova pînă la sfîrșitul veacului XIV* (Le catholicisme en Moldavie jusqu'à la fin du XIV^e siècle), București, 1942, p. 108, conteste l'appartenance au catholicisme de Pierre invoquant à l'appui de sa thèse le serment du prince sur la croix, prêté en 1387, selon le rite de l'Eglise orthodoxe. Cette thèse ne tient pas compte du changement de situation politique et des fréquents passages à l'époque d'une confession à l'autre.

¹¹ La fondation de la métropole de « Maurovalachie » a été datée, approximativement, par certains chercheurs, soit avant 1386—1387, époque où l'on a supposé en général qu'avait été rédigé le texte enregistrant le fait (*Ektesis Nea*, v. *Fontes Historiae Daco-Romanae*, IV, éd. H. Mihăescu, R. Lăzărescu, N.-S. Tanașoca et T. Teotcoi, București, 1982, p. 312 = FHDR), soit après 1391. Pour quelques-unes des opinions formulées dans ce sens, v. Șt. S. Gorovei, *Aux débuts des rapports moldo-byzantins*, p. 183; les arguments s'opposant à une datation précoce ont été invoqués par J. Darrouzès, *Les régestes*, p. 449—451. L'hypothèse selon laquelle ce ne serait qu'après 1387 que la Moldavie aurait sollicité un métropolite à Constantinople — hypothèse fondée tout juste sur le fait qu'à Lwów Pierre a déposé son serment entre les mains de Cyprien et non d'un métropolite propre — ne tient pas compte des étapes du processus, de la distinction à faire entre sollicitation, pourparlers, décision de principe concernant la création de l'institution et, finalement, la nomination du titulaire; cette hypothèse a été émise par N. Iorga, *Condițiile de politică generală*, p. 110.

Dès qu'il apprit la mort d'Antoine, le Patriarcat se hâta d'affirmer son droit de décision immédiate dans la question du successeur au siège devenu vacant en confiant l'administration du diocèse de Halicz à un autochtone, «l'hiéromoine Siméon de Petite Russie» — ceci en attendant une réglementation définitive. Mais, tout à la fois, aussi bizarre que cela puisse paraître, pour ne pas être pris au dépourvu par l'éventuelle mort de Siméon le Patriarcat confia la surveillance de la situation ecclésiastique à Halicz à Balitza, voïévode du Maramureș, et à son frère Dragoș, que le patriarche désigne comme «les dirigeants de là-bas» οἱ ἐκεῖ ἄρχοντες¹² Curieuse, en effet, cette initiative du Patriarcat qui confère l'autorité ecclésiastique dans le diocèse de Halicz à deux nobles du Maramureș dont les fiefs se trouvaient à l'intérieur du royaume de Hongrie et qui, de plus — chose encore plus surprenante — avaient entretenu d'excellentes relations de coopération avec la couronne de Hongrie non seulement sous Louis d'Anjou mais aussi au temps de Sigismond de Luxembourg, le successeur du précédent. Riche de sens, cette initiative impose une recherche de fond dont un premier abord est facilité par une autre décision patriarcale, d'ailleurs simultanée, qui jette une première lueur sur ce problème ambigu.

En août 1391, l'année de la mort du métropolitain Antoine de Halicz, le Patriarcat accordait la qualité de «stauropygie» au monastère de Peri, fondation des deux frères Balitza et Dragoș, nobles du Maramureș «ὕγενέστατοι ἀδελφοί», en d'autres mots le statut de monastère dépendant directement du Patriarcat Œcuménique; en même temps, l'higoumène du couvent obtenait la dignité d'«exarque des terres soumises au monastère», avec une large juridiction sur le clergé de la région. Qui plus est, le diplôme patriarcal conférait au voïévode Balitza et à son frère Dragoș le droit de nomination du successeur de l'higoumène en cas de décès de celui-ci¹³; Dragoș s'est même déplacé en personne à Constantinople pour négocier cette affaire avec le patriarche.

Il est incontestable — ainsi qu'on l'a maintes fois remarqué — que le statut de «stauropygie» conféré au monastère de Peri a consacré l'autonomie ecclésiastique des territoires du Maramureș et des zones voisines se trouvant sous le contrôle immédiat des descendants du noble Dragoș, celui qui avait été le «fondateur» de la Moldavie¹⁴. Mais il est également

¹² FHDR, IV, p. 233.

¹³ «Iar dacă acesta (Simeon) va muri între timp, atunci principii de acolo, voievodul. Baliță și fratele său Dragoș, să aibă îngăduința de a alege un altul în fruntea bisericii, pe care și acela să o cîrmuiească în aceleași condiții în care o va face și ieromonahul Simeon» «Et si celui-ci (Siméon) mourrait entre temps, que les princes de là-bas, le voïévode Balitza et son frère Dragoș, aient alors la liberté d'élire un autre à la tête de l'église, que celui-là va diriger dans les mêmes conditions que le fera l'hiéromoine Siméon»; FHDR, IV, p. 233.

¹⁴ Pour l'importance d'ordre politique et ecclésiastique du privilège accordé en août 1391, v. entre autres: I. Mihaly, *Diplome maramureșene din secolul XIV și XV* (Diplômes du Maramureș, XIV — XV siècles), Sighet, 1900, p. 111; N. Iorga, *Studii și documente*, XII, p. XL; I. Moga, *Voievodatul Transilvaniei. Fapte și interpretări istorice* (Le voïévodat de Transylvanie. Faits et interprétations historiques), Cluj-Sibiu, 1944, p. 85—91 (l'auteur souligne tant la tendance vers l'autonomie des deux frères du Maramureș que la rôle qu'ils entendaient s'attribuer dans l'extension de l'influence hongroise à Halicz); Șt. Lupșa, *Biserica ortodoxă română din Ardeal și Ungaria în veacul lui Iancu de Hunedoara* (L'Église orthodoxe roumaine de Transylvanie et de Hongrie à l'époque de Iancu de Hunedoara), «Mitropolia Ardealului», II, 1957, n° 3—4, p. 223—224; R. Popa, *Zur kirchlichen Organisation der Rumänen in Nordstiebenbürgen im Lichte des patriarchalischen Privilegiums von 1391*, «Ostkirchliche Studien», 24, 1975, n° 4, p. 309—317.

incontestable que cette action s'inscrivait dans une sphère encore plus ample de décisions et que l'entente survenue entre le Patriarcat et les deux nobles roumains du Maramureș renferme implicitement un accord byzantino-hongrois. Il est évident que la nouvelle relation entre le Patriarcat Œcuménique et la maison des Dragoș — dont la fidélité à la couronne de Hongrie avait toujours été indéfectible et, comme telle, récompensée par Sigismond de Luxembourg¹⁵ — n'a pu être établie qu'avec la bienveillance, voire la connivence du roi de Hongrie. Une évolution pareille suppose cependant une profonde modification d'attitude de la part du royaume hongrois à l'égard de l'Orthodoxie, modification qui, effectivement, a eu lieu au temps de Sigismond de Luxembourg¹⁶. Et de fait, celui-ci — contrairement à son prédécesseur qui avait poursuivi avec une rigueur absolue la réalisation de l'idéal d'unité de foi (« unitas fidei ») en son royaume et s'était montré intransigeant dans ses pourparlers avec Byzance — s'avéra fort enclin au dialogue interconfessionnel et au compromis entre les deux Eglises, état d'esprit d'ailleurs largement favorisé par la profonde crise que traversait l'Eglise catholique, partagée du fait du schisme papal, en deux aires d'obédience antagoniques. De ce rapprochement byzantino-hongrois, les premiers signes sont, précisément, les négociations du Patriarcat avec les deux frères du Maramureș, le statut de « stauropygie » accordé à leur fondation monastique de Peri et le droit de surveillance qui leur a été reconnu sur la métropole de Halicz ; d'autres indices vont apparaître au cours des années suivantes.

En ce qui concerne la Pologne et la Moldavie, il est évident que l'initiative prise en août 1391 par le Patriarcat au sujet de la métropole de Halicz constituait un acte d'hostilité à leur égard. C'est là une constatation que l'historien polonais K. Chodynicki¹⁷ a faite il y a des dizaines d'années déjà, mais que les historiens roumains n'ont pas relevée. Or, il est clair que la nomination d'un suppléant de métropolitain à Halicz, mis sous le patronage de deux nobles — Balitza et Dragoș — fidèles à la couronne hongroise, a signifié l'introduction dans la compétition pour Halicz d'un élément qui dépendait d'une puissance hostile tant à la Pologne qu'à la Moldavie ; cette puissance n'était autre que le royaume de Hongrie, qui se préparait à cette époque même de « récupérer » les positions perdues dans l'espace russe occidental et l'espace roumain extracarpatique, territoires précédemment contrôlés de près par Louis d'Anjou.

¹⁵ Pour le lien très étroit qui unissait la famille des Dragoș avec les rois Louis d'Anjou et Sigismond de Luxembourg, v. I. Mihaly, *Diplome maramureșene*, passim ; E. Lukinich et ses collaborateurs, *Documenta historiam Valachorum in Hungaria illustrantia*, Budapest, 1941, passim.

¹⁶ « Îndată după lupta de la Cossovo, Bizanțul amenințat intră în legătură cu Ungaria noului rege Sigismund, pînă la hotarele căreia venise primejdia. Călătoria la Constantinopol a maramureșanului Drag avea desigur caracterul unui act politic în acest sens » « Au lendemain même de la lutte de Kossovo, Byzance menacée établit des relations avec la Hongrie du nouveau roi Sigismond, jusqu'aux frontières de laquelle était arrivé le danger. Le voyage à Constantinople de Drag du Maramureș a sans doute eu le caractère d'un acte politique dans ce sens » N. Iorga, *Condițiile de politică generală*, p. 23 ; G. Moravcsik, *Byzantium and the Magyars*, Budapest, 1970, p. 118—119, a saisi et signalé cette évolution de la politique du royaume hongrois qu'il illustre précisément par le cas du Maramureș.

¹⁷ K. Chodynicki, *Kościół prawosławny a Rzeczpospolita Polska. Zarys historyczny (1370—1632)*, Warszawa, 1934, p. 31—32, lequel souligne lui aussi le lien étroit qui s'était établi entre les Dragoș et les rois Louis d'Anjou et Sigismond de Luxembourg.

L'initiative patriarcale était plus grave encore pour la Moldavie, que pour la Pologne. Tout d'abord parce que le prince Pierre de Moldavie avait lui aussi, peu de temps auparavant, manifesté son intention de s'assurer le contrôle de Halicz et, implicitement, le droit de décision dans les problèmes intéressant la métropole de Halicz. Cette tendance du prince moldave apparaît de façon explicite dans la clause de l'accord qu'il a conclu avec le roi de Pologne, lequel lui avait attribué à titre de gages pour le prêt qu'il lui avait accordé la contrée de Halicz¹⁸. Ensuite, parce que — fait encore plus grave — le droit de contrôle qui venait d'être accordé par le patriarche aux deux nobles du Maramureș et donc indirectement au roi Sigismond sur la métropole de Halicz¹⁹ annonçait une nouvelle tentative de restauration de la suzeraineté du roi de Hongrie sur la Moldavie. En troisième lieu enfin parce que, en confiant à la maison des Dragoș le droit de disposer du siège métropolitain de Halicz, le Patriarcat Œcuménique heurtait directement les intérêts de la lignée princière moldave, car à cette date la rivalité des deux familles nobles du Maramureș — celle de Dragoș «le fondateur» et celle de Bogdan — était loin d'être éteinte²⁰. Déclenchée dans leur patrie première du Maramureș, au plus tard dans les premières années du règne de Louis d'Anjou, sinon même plus tôt, cette rivalité fit de la Moldavie son principal terrain de manifestation une fois que la descendance de Dragoș fut chassée de ce pays par Bogdan. Louis d'Anjou, de son côté, ne renonça jamais — pas même dans les dernières années de son règne — à la pensée de restaurer la maison des Dragoș à la tête du voïévodat moldave qui s'était émancipé par et avec Bogdan de sous sa domination²¹; sans doute, ce projet n'aura-t-il pas manqué non plus du programme de Sigismond lorsqu'en 1390 il faisait des préparatifs en vue d'une action militaire en Moldavie. Il ne manque pas d'intérêt de constater que l'effort le plus tenace du Patriarcat constantinopolitain pour imposer son point de vue tant à Halicz qu'en Moldavie coïncide, dans les grandes lignes, chronologiquement, avec la tentative de Sigismond de restaurer sa domination sur les deux contrées.

Le programme de récupération territoriale conçu par Sigismond se dessine vaguement en 1388 mais se précise ultérieurement. En automne 1390, les préparatifs de campagne contre la Moldavie étaient en train de se dérouler²². Quoique — pour des raisons demeurées inconnues — la campagne fort probablement n'a pas eu lieu, ses préparatifs ne témoignent pas moins de la ferme résolution de Sigismond de ne pas se résigner aux pertes territoriales infligées à son royaume dans les années

¹⁸ M. Costăchescu, *Documentele moldovenești*, II, p. 603—606.

¹⁹ K. Chodynicki, *Kośćół prawosławny*, p. 31.

²⁰ Pour l'intense rivalité entre la maison des Bogdan et celle des Dragoș dès cette époque déjà, v. N. Iorga, *Istoria Românilor* III, București, 1937, p. 214—215.

²¹ En 1378 le roi entrevoyait encore la possibilité de restaurer la dynastie de Dragoș en Moldavie; S. Papacostea, *Triumful luptei pentru neatinzare*, p. 19.

²² La date à laquelle se réfère la notice attribuée à l'année 1388 (Hurmuzaki, I, 2 p. 309), est incertaine; d'après cette notice Sigismond se serait réconcilié cette année là avec Ladislas Jagellon; v. aussi I. Minea, *Principatele române și politica orientală a împăratului Sigismund de Luxemburg*, București, 1919, p. 7. Pour les préparatifs de campagne en 1390, v. Hurmuzaki, I, 2; p. 333; DRH, D, I, p. 125; cf. R. Manolescu, *Campania lui Sigismund de Luxemburg în Moldova (1395)* (La campagne de Sigismond de Luxembourg en Moldavie 1395), «Analele Universității București», Seria științe sociale, Istorie, XV, 1966, p. 61.

antérieures. Son programme ne visait pas seulement la principauté de Halicz et la Moldavie mais aussi la Valachie. Pesant la gravité du danger, à peine monté sur le trône de la Valachie, le voievode Mircea s'allie à la Moldavie et à la Pologne²³, alliance qu'il reconferme en 1391²⁴. L'année même où l'ampleur du programme de Sigismond ressort avec évidence de l'entente de la maison des Dragoș avec le Patriarcat Œcuménique, entente qui reconnaissait implicitement les revendications de Sigismond sur les terres russes occidentales²⁵. En 1392, marquant un pas de plus en avant, Sigismond conçoit le projet de partage territorial de la Pologne et convie à la mise en œuvre de son plan l'Ordre Teutonique et les princes moraves et bohêmes de sa parenté; de la proie polonaise escomptée, Sigismond distribuait déjà des portions, avant même qu'elle fût capturée, en se réservant entre autres les terres russes de l'ouest dont la récupération devait évidemment ramener sous son obédience aussi la Moldavie²⁶. Le fait est qu'en 1392 — 1393, à force de persévérer dans ses visées, Sigismond semble tout proche du but poursuivi. En effet, dès 1392, la Valachie, pressée par la menace ottomane devenue immédiate, était revenue à sa coopération avec la Hongrie; toujours en 1392, ou, au plus tard en 1393, le prince lithuanien de Podolie, Théodore Koriatovitch, fidèle à la couronne hongroise selon la vieille tradition de sa famille, s'associait également à l'action antipolonaise de Sigismond et même le nouveau prince moldave, Roman, se détachait de son alliance avec la Pologne — vers laquelle il avait paru enclin au début de son règne²⁷ —, et envoyait des troupes en Podolie pour venir à la rescousse de Koriatovitch²⁸ ou, peut-être, pour se substituer à celui-ci au contrôle de la province; et c'est encore à ce moment-là que, probablement, Roman a revendiqué la région de Pokoutzia, ou même a entrepris des actions militaires afin de s'en emparer²⁹. Bien que non attestée par les sources, la coopération de Roman avec Sigismond est dans l'ordre du possible³⁰.

²³ Hurmuzaki, I, 2, p. 315—316, 322, 323—324.

²⁴ Hurmuzaki, I, 2, p. 334—335.

²⁵ Pour la tentative de Sigismond de réaliser ses buts politiques dans les terres de Halicz par l'entremise des frères Dragoș, v. T. Gostynski et R. Ciocan, *La famille da Dragoș în Pologne*, in « Balcania », VII, 1945, p. 141—144 et, surtout, les ouvrages polonais auxquels se réfèrent les auteurs.

²⁶ Z. Nowak, *Polityka północna Zygmunta Luksemburskiego do roku 1411*, Torun, 1964, p. 52—58.

²⁷ M. Costăchescu, *Documentele moldovenești* II, p. 607—608.

²⁸ Le texte de la chronique russe qui évoque le concours militaire offert par Roman à Théodore Koriatovitch est cité par P. P. Panaitescu, *Mircea cel Bătrîn* București, 1944, p. 239; v. aussi A. Czolowski, *Sprawy wołoskie w Polsce do r. 1412*, Lwow, 1891, p. 12.

²⁹ Au début de l'année 1395, les nobles moldaves s'engageaient envers le roi de Pologne, au nom de leur prince Etienne, en ces termes : «... să nu mai vorbească nici un cuvânt despre Colomeea și despre Sneatin și despre Pocuția... » (« ne plus souffler mot au sujet de Koloméé, de Sniatin et de la Pokoutzia... ») v. M. Costăchescu, *Documentele moldovenești*, II, p. 609—610. Il est évident que la mésentente entre la Pologne et la Moldavie avait eu en 1393—1394 pour raison principale la querelle autour de la Pokoutzia et que Roman, profitant de la situation difficile où se trouvait le royaume de Pologne, avait essayé de résoudre la question de ce territoire contesté dans le sens des clauses de la convention de 1388.

³⁰ C. Cihodaru, *Tradiția letopisețelor și informația documentară despre luptele politice din Moldova în a doua jumătate a secolului al XIV-lea* (La tradition des chroniques et des documents concernant les luttes politiques de Moldavie dans la seconde moitié du XIV^e siècle),

Il va de soi qu'à la suite de tous ces événements d'importance l'entier échafaudage politique de l'espace carpato-danubien — tel qu'il s'était constitué comme effet des changements de situations de 1387, menaçait de s'écrouler. C'est donc alors, au cours des vicissitudes politiques et militaires des années 1380 — 1390, qu'a eu lieu la tentative du Patriarcat Œcuménique de reprendre entre ses mains le contrôle de l'Eglise russe occidentale et de l'Eglise de Moldavie.

On vient de voir qu'en 1391 le Patriarcat avait donné une solution, ne fut-ce que provisoire, au problème de la succession métropolitaine au siège de Halicz, faisant un acte d'autorité qui lésait évidemment les prétentions de la couronne de Pologne ; la même année, le Patriarcat accordait le statut de « stauropygie » au couvent de Peri dans les fiefs de la lignée de Dragoș et lui assignait aussi une fonction quasi-épiscopale sur toute l'étendue de ses terres. Mais — affirme Nicolae Iorga — « exactement à la même année, en 1391, le Patriarche envoya, ainsi qu'on le verra, un délégué pour amener en rapport avec lui l'Eglise en formation de la Moldavie »³¹ ; et plus loin : « en effet, pour cette Eglise si indécise elle-même encore quant à sa situation, le Patriarche Antoine, créateur de la stauropygie de Balica et Dragu, avait envoyé, non comme informateur, mais comme un vrai métropolite, un Théodose que le prince Pierre avait refusé d'accepter »³². Constatations qui mènent à la conclusion que jusqu'en 1391 toutes les entités territoriales qui avaient dépendu antérieurement — jusqu'au décès du métropolite Antoine — de la métropole de Halicz, avaient des hiérarques canoniques reconnus par le Patriarcat.

Cependant, l'acte d'autorité du patriarche œcuménique échoua ; non seulement la Moldavie mais aussi la Pologne refusa les solutions que le Patriarcat avait tenté d'imposer : en 1391 même, ou en 1392 au plus tard, Ladislas Jagellon imposa son propre candidat au siège de Halicz (l'évêque Jean de Lutzk) qu'il fit partir en 1393 à Constantinople pour obtenir sa confirmation ; la tentative du Patriarcat Œcuménique d'annuler la décision de Ladislas Jagellon et d'imposer à Halicz un candidat suggéré par le métropolite Cyprien se heurta au refus du roi qui maintint fermement son protégé³³. Même évolution en Moldavie où le

« Anuarul Institutului de istorie și arheologic », Iași, V, 1968, p. 30. Le règne de Roman s'est prolongé jusque dans la deuxième moitié de l'année 1394 quand la réaction polonaise qui a imposé sur le trône de la Moldavie le prince Etienne lui a mis fin.

³¹ N. Iorga, *Istoria Românilor*, III, București, 1937, p. 215.

³² *Ibidem*, p. 314 ; c'est bien la même année qu'indique aussi N. Iorga, *Istoria bisericii românești și a vieții religioase a românilor* (Histoire de l'Eglise roumaine et de la vie religieuse des Roumains), I, II éd., București, 1929, p. 59 où, cependant, Théodose est qualifié « émissaire » du Patriarcat constantinopolitain. Le fait que N. Iorga oscille entre les deux qualités qu'il attribue à Théodose — celle d'émissaire patriarcal et celle de métropolite de la Moldavie nommé par le Patriarcat — est dû à l'imprécision de l'unique texte qui le mentionne ; une solution définitive de cette question ne saurait être trouvée à partir de la documentation disponible. La datation anticipée de la mission de Théodose en Moldavie n'est pas acceptable pour qui estime que le problème de la nomination au siège métropolitain du pays n'est devenu actuel, tout au moins en ce qui concerne le Patriarcat de Constantinople, qu'à partir de l'année 1391.

³³ J. Meyendorff, *Byzantium and the Rise of Russia*, p. 249—250 ; M. Stasyw, *Metroplia Haliciensis (ejus historia et juridica forma)*, Romae, 1960, p. 37 (Analecta Ordinisi Sancti Basilii Magni, Sectio I) ; D. Obolensky, *A Late Fourteenth-Century Byzantine Diplomat : Michael, Archbishop of Bethleem*, dans le vol. : *Byzance et les Slaves. Etudes de civilisation Mélanges Ivan Dujcev*, Paris, 1976, p. 300—303.

Patriarcat ne se résignant pas au refus du prince d'accepter Théodose, nomina en 1392 ou 1393 — à la fin du règne de Pierre ou, plus probablement, au début de celui de son frère Roman — un autre métropolitain, Jérémie³⁴ que le prince repoussa également, en lui opposant Joseph, son propre candidat ; en adoptant cette attitude le prince moldave ne faisait que suivre l'exemple de Ladislas Jagellon. L'affrontement entre le pouvoir princier de Moldavie et le Patriarcat de Constantinople acquérait ainsi un caractère dramatique marqué.

D'ailleurs, quoique de courte durée, le règne de Roman, frère de Pierre I^{er} et père d'Alexandre le Bon, n'a pas moins concentré quelques-unes des plus importantes tendances de l'évolution politique moldave des XIV^e et XV^e siècles.

L'extension territoriale du pays d'abord. Vers le sud, l'accroissement territorial ressort du titre même assumé par le prince dans les actes émis par sa chancellerie où il figure non seulement comme « voïévode de la Moldavie » mais aussi comme « héritier de toute la Valachie, depuis les montagnes jusqu'au bord de la mer »³⁵. La formule semble suggérer que la Moldavie comprenait à cette date non seulement la « parathalassie » pontique d'entre les Bouches du Danube et le Dniestr, mais encore les terres situées à la Courbure des Carpates jusqu'à la ligne qui allait séparer dorénavant les deux Etats roumains médiévaux³⁶. modification territoriale qui devait engendrer un conflit à récurrences fréquentes entre les deux principautés. Dans le nord de la Moldavie également, l'essai de Roman de remettre en application l'accord signé

³⁴ En ce qui est de la date de la nomination de Jérémie au siège métropolitain de « Maurovalachie » les opinions des chercheurs oscillent entre l'année 1391 et les premiers mois de l'année 1393 (1391—1392 selon J. Darrouzès ; cf. St. S. Gorovei, *Aux débuts des rapports moldo-byzantins*, p. 186), ou bien la fin de 1392 et le début de 1393 pour ceux qui considèrent que le conflit aigu entre le Patriarcat et le pouvoir princier de Moldavie a éclaté au temps de Roman quand a eu lieu l'excommunication ; *Ibidem*, p. 193. De tous les points de vue il est difficile d'apprécier quelles initiatives ont appartenu à Pierre et quelles autres à son frère et successeur Roman ; il y a probablement eu une certaine continuité de tendance entre les dernières années du règne de celui-là et celui, bien plus court, de son successeur

³⁵ M. Costăchescu, *Documentele moldovenesti*, II, p. 607. Le titre de Roman indique une augmentation territoriale du pays ; assurément vers le sud, dans la direction de la Mer Noire et, probablement, toujours en direction du sud, sur la ligne des Carpates orientales dans la zone de leur courbure, où il intègre une partie du diocèse de l'évêché de Milcovia, au détriment de la Valachie, évolution qui a fait naître le conflit territorial entre les deux principautés roumaines ; Ș. Papacostea, *La începuturile statului moldovenesc. Considerații pe marginea unui izvor necunoscut* (Aux débuts de l'État moldave. Considérations en marge d'une source, inconnue), « Studii și materiale de istorie medie », VI, 1973, p. 49—50. Selon l'un des spécialistes de la question, le titre assumé par Roman en 1392 enregistrait l'existence de « deux voïévodats » dans l'ensemble des territoires qu'il gouvernait, G. Cihodaru, *Alexandru cel Bun*, Iași, 1984, p. 189. Contrairement au point de vue que nous avons soutenu dans l'article susmentionné, l'auteur considère que ces « deux voïévodats » étaient celui de Moldavie et une « Petite Valachie située plus au nord »

³⁶ B. P. Hasdeu, *La Valachie jusqu'en 1400. I. Extension territoriale*, Bucarest, 1878 p. 1—24.

par Ladislas Jagellon, d'un côté, et son frère Pierre de l'autre, au sujet de la Pokoutzia, inaugura une tendance à long terme de la politique étrangère moldave.

La centralisation du pouvoir en Moldavie du temps du prince Roman n'a pas été un phénomène exclusivement territorial, le processus s'est également manifesté sur le plan institutionnel, par la proclamation de l'« autocratie ». La nouveauté est elle aussi consignée par le titre assumé par le prince, celui nommément de « grand et seul souverain » ou de « grand et seul souverain, par la grâce de Dieu prince, Io Roman voïévode . . . »³⁷. L'activité de la chancellerie princière et la fonction essentielle qu'elle assume de plus en plus intensément en confirmant les possessions territoriales patrimoniales sont un autre indice des progrès enregistrés par la centralisation du pouvoir au temps de Roman³⁸. C'est du reste cet aspect qui semble avoir surtout créé le cadre le plus favorable à l'intronisation de par l'initiative locale d'un métropolite adversaire du métropolite canonique Jérémie et que les actes de la chancellerie moldave désignent sous le titre de « métropolite de la Maurovalachie » en 1393³⁹.

Ainsi, la Moldavie aussi bien que la Pologne ayant énergiquement refusé l'acte unilatéral du Patriarcat, des hiérarques directement nommés par le prince et, respectivement, le roi, furent intronisés à la tête de chacune des deux métropoles, de Moldavie et de Halicz⁴⁰. La réplique du Patriarcat fut immédiate : en Moldavie, la destitution des « faux évêques » Joseph et Méléce ainsi que l'anathème jeté sur le pays tout entier à commencer par le prince, à Halicz l'excommunication du métropolite imposé par le roi⁴¹. L'action a dû avoir lieu, le plus probablement, vers la fin de 1393 ; de toute façon en été de l'année suivante les chances d'établir effectivement Jérémie sur le trône métropolitain moldave étaient considérées pratiquement nulles puisqu'on trouve celui-ci à Tyrnovo chargé d'une importante mission par le patriarche de Constantinople⁴².

Pareillement, l'effort du Patriarcat d'aplanir son conflit avec le roi de Pologne à la fin de 1393 ou au début de 1394, lorsqu'il chargea le métropolite Michel de Bethléem de remplir une mission diplomatique au-

³⁷ DRH, A. Moldavie, I, p. 3—6.

³⁸ Pour l'importance du règne de Roman en ce qui concerne l'activité de la chancellerie comme instrument du pouvoir princier centralisateur, v. l'étude de L. Şimanschi et G. Ignat, *Cancelaria statului feudal moldovenesc* (La chancellerie de l'Etat féodal moldave), « Anuarul Institutului de istorie și arheologie » Iași, IX, 1972, p. 107—113 et X, 1973, p. 123—148 (notamment p. 123—139) ; v. aussi C. Cihodaru, *Alexandru cel Bun*, p. 44.

³⁹ FHDR, IV, p. 233—234 ; « Il reste donc qu'une demande de métropole qui blessa les Valaques, princes de toute la Valachie, et consacra une séparation accidentelle, aura été avancée par Roman qui, en tout, se présente comme un organisateur . . . » N. Iorga, *Condițiile de politică generală*, p. 110. En réalité le prince n'avait pas demandé une métropole mais avait nommé, de façon « non canonique » un métropolite ; cependant le moment en soi est correctement fixé c'est-à-dire le règne de Roman.

⁴⁰ V. les références à l'anathème patriarcal dans la lettre du patriarche adressé à Etienne I^{er} et datée de mai 1395 ; FHDR, IV, p. 247.

⁴¹ F. Miklosich — J. Müller, *Acta Patriarhatu Constantinopolitani*, I, Vindobonae, 1860, p. 180—181.

⁴² FHDR, IV, p. 238—241.

près de celui-ci aboutit à un échec semblable ; Ladislas Jagellon, en effet, refusa de renoncer au métropolitain qu'il avait nommé à Halicz ⁴³.

Il n'est pas sûr que la mission de Michel de Bethléem ait concerné aussi la Moldavie mais, si tel fut le cas, alors, il est certain qu'elle n'a pas recueilli de meilleurs résultats qu'en Pologne.

Entre temps, la conjoncture internationale avait pris une direction qui ne pouvait qu'ébranler l'intransigeance du Patriarcat. En été 1394, après que Vitold, le knèze lithuanien allié de la Pologne, eût défait Théodore Koriatovitch, Ladislas Jagellon entreprit de préparer son action de récupération de la Moldavie dont le prince, Roman, avait rompu la relation de vassalité instaurée à Lwów par son prédécesseur et revendiquait la Pokoutzia. En Juillet 1394, Ladislas et Vitold, pour mener à bonne fin leurs projets concernant la Moldavie embrassent la cause d'un prétendant au trône de ce pays, Etienne I^{er}. En janvier 1395, celui-ci, ayant chassé du trône Roman, prête au roi de Pologne, depuis sa résidence de Suceava, son serment de fidélité, associant aussi ses nobles à cet hommage ; ses boïards s'engagent en effet au nom de leur prince à renoncer à toute revendication sur la Pokoutzia ⁴⁴. Enfin, toujours en 1395, voire au début de 1396, des rapports de coopération sont établis entre la Pologne et le prince Vlad de Valachie ⁴⁵, instauré à la place de Mircea par Bajazet. Sortie victorieuse de sa confrontation avec Sigismond, la Pologne, déjà renforcée à Halicz et en Moldavie, tend à attirer à nouveau la Valachie dans son giron. Quant à Sigismond, sa nouvelle tentative de redresser en sa faveur l'évolution politique en lançant une campagne contre la Moldavie au cours de l'hiver 1394—1395 avait abouti à une défaite ⁴⁶. D'autre part, le front ottoman devenant toujours plus menaçant et les impératifs de l'organisation de la croisade absorbant toujours davantage son énergie combattive, Sigismond cessa avec le temps de considérer comme un objectif primordial de sa politique la récupération de la Moldavie et des terres russes occidentales. Finalement, en juillet 1397, il signa avec Ladislas Jagellon un pacte de seize ans aux termes duquel était consacrée la situation *de facto* à Halicz et en Moldavie, les deux pays entrant dans la sphère d'influence de la Pologne pour toute la durée du pacte ⁴⁷.

Dans cette conjoncture, une seule voie restait disponible au Patriarcat : celle des concessions et du compromis. Et de fait, au cours des années suivantes — et jusqu'à la réglementation finale du différend — les événements qui ont marqué les relations du Patriarcat avec la Moldavie et la Pologne n'ont en somme représenté qu'une abdication progressive de son intransigeance des années 1391—1393.

⁴³ M. Stasyw, *Mitropolia Haliciensis*, p. 38 ; D. Obolensky, *A Late Fourteenth Century Byzantine Diplomat*, p. 300—303.

⁴⁴ M. Costăchescu, *Documentele moldovenesti*, II, p. 609—611. Pour l'éventuelle tentative de Roman d'imposer son contrôle en Podolie aussi, v. V. Spinei, *Moldova în secolele XI—XIV*, București, 1982, p. 331.

⁴⁵ Hurmuzaki, I, 2, p. 374—375 ; cf. P. P. Panaitescu, *Mircea cel Bătrîn*, p. 249 et 260.

⁴⁶ R. Manolescu, *Campania lui Sigismund de Luxemburg în Moldova (1395)*, p. 66—72.

⁴⁷ Z. Nowak, *Pólityka póлночна Zygmunta Luksemburskiego do roku 1411*, p. 67—79 ; P. P. Panaitescu, *Mircea cel Bătrîn*, p. 274.

En mai 1395, tout en ne renonçant pas à la condamnation des « faux évêques » de Moldavie, le patriarche y désigna un vicaire métropolitain en la personne du protopapas Pierre, l'envoyé du prince Etienne qui, dès les premiers mois de son règne, s'efforçait de sortir de leur impasse les rapports avec le Patriarcat⁴⁸. Qui plus est, la lettre patriarcale adressée au prince suggérait qu'au cas où les « faux évêques » seraient écartés, un nouvel autre métropolitain pourrait être nommé en Moldavie avec l'assentiment du prince : « ...alors, Nous penserons à établir là-bas un métropolitain à Ton gré... »⁴⁹. Mais Etienne ne se montra pas plus conciliant dans ce sens que ses prédécesseurs. De son côté le patriarche — contraint par les circonstances critiques du moment, telles que le siège de Constantinople par les Turcs et l'expectative de la croisade en voie de formation et pour la réalisation de laquelle le front du Bas-Danube, y compris les Pays Roumains, était essentiel — envoya en automne 1395 « de par la décision du très-puissant et saint souverain autocrate » un représentant de marque — le métropolitain de Mytilène — « dans les parties de la Valachie », entendant sous cette expression les deux États roumains. L'émissaire patriarcal était porteur d'une lettre adressée « aux princes de là-bas » et du mandat qui lui prescrivait de « rétablir là-bas tout ce qui vous a été communiqué »; bien que rédigées avec une extrême discrétion, les recommandations du patriarche à son émissaire ne laissent pas moins voir une attitude concessive à l'égard du « peuple » de la « Maurovalachie », mais non pas, également, l'acceptation des évêques considérés rebelles à Constantinople⁵⁰.

L'espoir caressé par le gouvernement de Constantinople de voir, dans un proche avenir, relancée l'offensive chrétienne au Bas-Danube, seule possibilité envisagée à cette date de sauver la capitale de l'Empire byzantin —, détermina le Patriarcat de renouveler son effort en vue de normaliser, au début de l'année 1397, les relations avec la Moldavie et la Pologne; c'est ce qui explique la nouvelle mission qu'il confia au même Michel de Bethléem dans les deux pays avec lesquels les relations continuaient d'être tendues à cause du litige concernant leurs deux sièges métropolitains : celui de Moldavie qui, selon l'acte patriarcal, était « dépourvue de son hiérarque légitime » et celle de Halicz qui avait perdu « sa surveillance spirituelle » à cause du « décès de son propre pasteur »⁵¹. L'exarque du patriarche était autorisé à encourager, au cours des négociations avec le roi de Pologne, les espoirs de celui-ci au sujet de l'union ecclésiastique mais en même temps il devait conditionner de manière catégorique tout rapprochement des deux Eglises de la coopération militaire polono-hongroise en vue de la reprise du combat contre les Turcs⁵². Simultanément, le Patriarcat essaya une fois de plus de convaincre le roi d'éloigner du siège métropolitain de Halicz Jean de Lutzk nommé « non canoniquement » six années auparavant; le résultat fut nul.

⁴⁸ FHDR, IV, p. 244—251; pour l'évolution du Patriarcat vers une attitude plus concessive, en liaison directe avec le péril ottoman, v. C. Marinescu, *Înființarea mitropoliilor*, p. 18—20.

⁴⁹ FHDR, IV, p. 246—247.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 250—251.

⁵¹ *Ibidem*, p. 252—257.

⁵² Hurmuzaki, XIV, I, p. 25—27; pour la mission de 1397 de Michel de Bethléem en Moldavie et Pologne, v. C. Marinescu, *Înființarea mitropoliilor*, p. 14—15.

Néanmoins, la résistance du Patriarcat céda au cours des années suivantes. La menace ottomane qui s'était accrue à Constantinople, d'une part, et, d'autre part, la perspective d'action simultanée de Tamerlan en Asie Mineure et des puissances chrétiennes en Europe précipitèrent la décision des cercles dirigeants de l'Église byzantine. Le front danubien devait être consolidé, et le Patriarcat n'ignorait pas le rôle qui revenait dans ce contexte à la Valachie et à la Moldavie. Se soumettant aux exigences du moment, le Patriarcat — à la suite d'un échange de messages avec Alexandre, le prince récemment monté sur le trône moldave — commença par reconnaître l'authenticité de la qualité sacerdotale de Joseph⁵³ déclaré pourtant, peu de temps auparavant « faux évêque », ensuite le caractère canonique de sa dignité épiscopale⁵⁴, légitimement conférée par le métropolitain de Halicz ; finalement il confirma Joseph dans sa fonction de « métropolitain légitime » de la Moldavie⁵⁵.

L'entente entre le Patriarcat Œcuménique et le prince moldave n'a été que l'un des éléments d'une réglementation ecclésiastique générale qui a couvert l'ancien diocèse de Halicz et des territoires encore plus vastes. En 1401, donc, le siège métropolitain de Halicz a été réintégré dans le diocèse « de Kiev, Halicz et de toute la Russie », en vertu de l'accord réalisé avec la Pologne par le métropolitain Cyprien⁵⁶. En échange de quoi, Cyprien promettait d'amener l'ensemble du diocèse à l'union avec Rome. En réalité, l'accord a fait disparaître la métropole de Halicz, en tant qu'entité autonome, de la carte administrative de l'Église orientale, de même qu'il a définitivement réglé, par les mesures prises en 1401, la séparation canonique entre Halicz et l'Église moldave.

Les accords conclus en 1401 par le Patriarcat Œcuménique avec la Pologne et la Moldavie sont directement liés aux projets de croisade et aux négociations visant à réaliser l'union ecclésiastique entre Rome et Byzance. L'Empire et l'Église de Byzance connaissaient parfaitement l'importance de la participation de la Pologne, la Hongrie, la Valachie et la Moldavie à la lutte contre la puissance ottomane qui étranglait depuis plusieurs années Constantinople. Mais ces quatre pays dans la coopération militaire desquels Byzance agonisante mettait une part importante de ses espérances ultimes constituaient aussi une zone de coexistence des deux grandes confessions chrétiennes qui se partageaient à cette époque le continent européen ; cadre favorable donc pour de nouvelles tentatives d'Union entre les Églises de Rome et de Constantinople. Des germes qui semblaient prédire une possible reconstitution de l'unité ecclésiastique et, sur cette base, une éventuelle action commune contre le danger ottoman perçaient maintenant de la politique relativement modérée de la couronne de Pologne envers les masses chrétiennes orientales qu'elle était parvenue à gouverner, ainsi que des nouvelles tendances, plus libérales au point de vue confessionnel, de Sigismond

⁵³ FHDR, IV, p. 266—267.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 270—273.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 274—275.

⁵⁶ M. Stasyw, *Mitropolia Haliciensis*, p. 38.

dans son royaume et aussi de la libre coexistence des deux rites dans les principautés roumaines et notamment en Moldavie. C'est dans ce nouveau cadre et non sans rapport avec les faits susmentionnés que le métropolitain de la Valachie ou plus exactement de la « Hongrovalachie » vit sa juridiction élargie et son titre enrichi par une nouvelle qualité, celle nommément d'« exarque de toute la Hongrie et des alpages »⁵⁷; cet ajout qui date de 1401 au plus tard signale l'extension de l'autorité ecclésiastique du métropolitain de Valachie à la masse des fidèles de rite oriental, c'est-à-dire principalement aux Roumains de Transylvanie et de Hongrie. De même que la création de la « stauropygie » de Peri dans le Maramureş l'avait été en 1391 l'extension par le Patriarcat Œcuménique de la juridiction de la métropole valaque aux territoires compris dans le royaume de Hongrie a été incontestablement l'un des fruits des accords conclus par Sigismond de Luxembourg avec les facteurs de décision de l'Empire byzantin en 1395 et 1396.

Les événements qui se sont succédés en Europe centrale et de l'Est au cours des dernières années du XIV^e siècle et au début du XV^e dans le contexte des foudroyantes offensives ottomanes et de l'expectative d'une nouvelle croisade, ont préparé l'évolution vers une nouvelle phase du dialogue interconfessionnel qui, — repris plus tard au niveau des conciles — finit par devenir une des réalités et l'un des soucis dominants de l'époque. L'importance de leur fonction militaire dans toute nouvelle action militaire antiottomane et de leur position géopolitique au Bas Danube expliquent la présence de la Valachie et de la Moldavie dans les projets de croisade et les débats des Conciles réunis dans la première moitié du XV^e siècle; il convient d'ailleurs de souligner que le premier d'entre eux, celui de Pise, nous a laissé une trace documentaire du plus grand intérêt quant au rôle joué par les deux principautés dans l'évolution des rapports internationaux en fonction de la croisade et des projets d'union des Églises.



En résumé et pour conclure : la métropole de Moldavie a été créée à la suite du second détachement de l'Église de ce pays de sa dépendance envers la métropole de Halicz, fait accepté par les instances suprêmes du monde byzantin au plus tard en 1387 quand eurent lieu à Lwów les entrevues de l'émissaire impérial et patriarcal Cyprien avec le prince Pierre I^{er} et Ladislas Jagellon, roi de Pologne. L'acceptation de cet état de fait a également eu, implicitement, le sens d'une reconnaissance par la Pologne de l'autonomie politique et religieuse de la Moldavie, attitude qui représentait l'opposé de celle manifestée par le royaume de Hongrie au temps des rois angevins.

L'accord de principe de 1387 menaça de sombrer en 1391 quand, après le décès du métropolitain titulaire de Halicz, devint actuelle la question de la désignation de ses successeurs au siège de Halicz et à celui, récemment créé pour la Moldavie. La décision du prince de Moldavie aussi bien que du roi de Pologne de se réserver le droit de désigner eux-mêmes — chacun chez soi — les titulaires des sièges métropolitains

⁵⁷ FHDR, IV, p. 266—267.

de leurs pays déclencha un rude conflit avec le Patriarcat Œcuménique qui s'est prolongé pendant dix ans.

L'antagonisme entre le Patriarcat et les deux Etats alliés, la Pologne et la Moldavie, évolua en parallèle de la rivalité entre le royaume de Hongrie sous Sigismond de Luxembourg et le royaume de Pologne au sujet du contrôle des territoires russes occidentaux et de la Moldavie, ancienne pomme de discorde entre les deux royaumes. Dans les circonstances nées de cette rivalité est issu un début de rapprochement byzantino-hongrois dans le contexte duquel un rôle important est revenu à la maison princière du Maramureș — les Dragoș — opposée à celle des princes de Moldavie — les descendants de Bogdan.

Le conflit de Byzance avec la Moldavie et la Pologne commença à céder en intensité après l'échec final de la tentative entreprise par le royaume de Hongrie pour récupérer ses positions est-carpatiques perdues en 1387. Le danger ottoman, qui s'aggrava considérablement après 1395 et 1396 et qui fut perçu toujours plus cruellement à Byzance, détermina en fin de compte les dirigeants de l'Empire et de l'Eglise byzantins d'adopter des initiatives propres à consolider la croisade au Bas-Danube et de promouvoir dans ce but la coopération des puissances de cette zone.

L'affaiblissement progressif de l'intransigeance du Patriarcat Œcuménique dans ses rapports avec la Pologne et la Moldavie s'est finalement concrétisé dans la réconciliation générale de 1401 quand a été reconnu comme métropolitite canonique de la Moldavie le hiérarque Joseph, le candidat proposé et soutenu par le prince du pays, Alexandre le Bon.